



Intrum justitia me réclame une dette de 2011

Par **caty18**, le **30/05/2015 à 15:26**

bonjour

j'ai reçu un courrier de intrum justitia qui me demande de payer la somme de 186,68 euros sous 4 jours sinon menace de saisir le tribunal pour une commande de bijou en date de 2011 quelle suite dois je donner à ce courrier?

merci pour votre aide caty

Par **Intrum Justitia**, le **05/06/2015 à 14:02**

Bonjour caty18,

Nous intervenons dans le cadre d'un mandat de recouvrement, délivré par la société à laquelle vous avez commandé votre bijou, suite à votre retard de règlement. A ce titre, nous vous avons effectivement envoyé un courrier pour la régularisation de votre facture.

Si vous avez des interrogations, nous vous invitons à prendre contact, au plus vite, avec un de nos conseillers au numéro affiché sur votre courrier et munis de celui-ci. Ce dernier pourra vous renseigner et étudier avec vous votre dossier.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,
Le Médiateur Intrum Justitia

Par **chaber**, le **05/06/2015** à **16:12**

bonjour

[citation] j'ai reçu un courrier de intrum justitia qui me demande de payer la somme de 186,68 euros sous 4 jours sinon menace de saisir le tribunal pour une commande de bijou en date de 2011 [/citation] La première chose à faire est de demander la titre exécutoire par LRAR.

Vous ne vous engagez pas à demander un échéancier ou à verser même 1€.

Sans ce titre la dette est forclore.

Par **aguesseau**, le **05/06/2015** à **17:00**

bjr,

vous pourriez ne pas tenir compte de ce courrier car la dette est prescrite et IJ le sait donc ne fera aucune action devant le tribunal surtout pour un montant de 186 €.

la règle en la matière est de ne rien écrire, de ne rien reconnaître et surtout de ne rien payer ce qui annulerait la prescription.

cdt